



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 21 septembre 2017**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Valérie Sella	présidente
		Line Müller	vice-présidente
		Ania Schwab	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Corinne Ménétrety	Amandine Mayer-Sommer,
Conseillers municipaux	MM.	José Burgos, Marc Jaquet, Daniel Jauch, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre	Jean-François Jordan,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Paola Sanz Velasco	conseillère municipale
	MM.	Christophe Berthelet, François Mégevand	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet d'extension de l'école par notre mandataire, MUE Atelier d'architecture
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2017
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Projet de délibération :
 - **14/2017** : Proposition relative à la modification des limites de zones du Manège équestre du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge, pour la création d'une zone sportive (DS OPB III) selon avant-projet de loi n° 30046PL et plan n° 30046-525
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Election des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2018
9. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

Avant de donner la parole au **Maire**, **la Présidente** souhaite la bienvenue au public, ainsi qu'aux architectes du bureau MUE venus présenter le projet d'extension de la nouvelle école.

1. Présentation du projet d'extension de l'école par notre mandataire, MUE Atelier d'architecture

Le Maire indique que ce projet, qui a été sélectionné dans le cadre du concours lancé pour le projet d'extension de l'école, a permis aux autorités de découvrir un bureau d'architectes parisien. Ceux-ci sont venus afin de présenter leur projet de façon plus explicite que lors des différentes expositions. Deux rencontres ont déjà eu lieu cet été afin d'avancer sur ce dossier et les contacts ont été très fructueux.

Puis il cède la parole à **Arnaud Schelstraete** qui présente ses associés, Gwénaél Jézéquel et Frédéric Garrigues, en précisant que tous les trois se connaissent de longue date. Le bureau MUE a estimé que ce projet avait beaucoup d'intérêt, suscitant des réflexions sur l'organisation de la commune et sur la manière dont une architecture intemporelle pouvait s'intégrer dans cet espace. MUE va poursuivre ses réflexions et accompagner le développement du projet pour arriver à la livraison de l'école dans quatre ans.

Il indique que ses associés et lui étaient venus visiter le site et observer la vie autour de l'école. Sur ces bases, ils ont monté un projet qui s'inscrirait dans une certaine continuité intergénérationnelle avec des espaces ouverts et un préau partagé. Il rappelle que l'ancien bâtiment ne répond plus aux normes énergétiques actuelles. Il montre un plan d'implantation : le futur bâtiment, construit sur trois étages, comprendra une dizaine de classes, des bureaux, des locaux parascolaires et des locaux pour les sociétés communales. Il sera aligné sur l'école du XIX^{ème} siècle et tournera le dos à la route de La-Repentance. La salle de gymnastique complétera ce futur pôle d'éducation. Le préau, situé au centre, bénéficiera d'un bon ensoleillement et sera protégé de la circulation.

Coranda Pierrehumbert précise que les sociétés communales disposeront d'une entrée séparée. **Arnaud Schelstraete** ajoute que le préau couvert mettra en relation l'ensemble des bâtiments scolaires. Les locaux parascolaires, les salles d'étude et de jeu ainsi que les bureaux administratifs seront situés au rez-de-chaussée. Un escalier monumental mènera aux 1^{er} et 2^{ème} étages qui comprendront chacun cinq classes orientées nord avec de grandes fenêtres. Cela permettra de bénéficier tout au long de la journée d'une lumière la plus agréable et la plus homogène possible. Des espaces tampons aideront à gérer les apports thermiques du sud. Les locaux des sociétés communales, situés au sous-sol, disposeront d'un éclairage zénithal grâce à un lanterneau. Les locaux techniques et de service seront également au sous-sol.

En ce qui concerne les aménagements intérieurs, MUE a joué sur les contrastes entre la matière brute, les façades vitrées et les menuiseries en bois qui apporteront de la chaleur au bâtiment tout en traitant l'acoustique. Chaque classe disposera d'un vestiaire. **Arnaud Schelstraete** montre encore diverses vues de détail avant de proposer de répondre aux questions.

Julia Collis, qui trouve le hall d'entrée très beau et très épuré, voudrait savoir comment la question du bruit sera traitée. **Arnaud Schelstraete** indique qu'il s'agira de travailler avec des panneaux absorbants sur les murs et les plafonds afin de créer des îlots acoustiques en bois. L'aspect brut du béton sera ponctuellement conservé. Il précise que MUE collaborera avec un bureau d'acousticiens. **Le Maire** ajoute que l'acoustique des couloirs figurait déjà dans le rapport du jury.

Marc Jaquet demande si les arbres qui seront plantés le long de la route de La-Repentance ne projeteront pas trop d'ombre sur les classes. Selon **Arnaud Schelstraete**, et en prenant en considération l'orientation nord-est de la future école, la taille et l'espacement des sujets, ce ne sera pas le cas. En tant que membre du jury du concours, **Daniel Jauch** précise que les arbres casseront l'impression de muraille sur la route de La-Repentance. **Coranda Pierrehumbert** ajoute que la nouvelle école, bien qu'alignée sur celle du XIX^{ème} siècle, sera placée légèrement en retrait, ce qui permettra un espace suffisant pour les futurs arbres, ainsi qu'une zone de desserte. Les pièces du rez-de-chaussée ne seront que des locaux partagés (salle des maîtres, parascolaire, etc.). **Le Maire** note de faire attention aux essences qui seront sélectionnées.

Corinne Ménétrey rebondit sur une seconde remarque de **Marc Jaquet** et souhaite savoir si des panneaux solaires seront installés sur la toiture plate. **Le Maire** précise qu'il s'agit d'une obligation légale. Des discussions avec SIG et le service de l'Énergie ont déjà eu lieu à ce propos.

Puis **Corinne Ménétrey** aimerait savoir si le préau couvert fera tout le tour de l'école. Oui, sur les trois côtés du bâtiment, répond **Arnaud Schelstraete**. Le couvert est pour l'instant prévu en béton, mais il serait possible de travailler sur une bande de 50 cm en verre translucide afin de pallier un éventuel manque de clarté au rez-de-chaussée. Des études seront entreprises afin de garantir une qualité suffisante de lumière naturelle.

Le Maire précise qu'il serait possible d'agrandir un peu le préau couvert afin que les élèves puissent rester à l'abri des intempéries lorsqu'ils vont à la salle de gymnastique. **Coranda Pierrehumbert** demande à **Arnaud Schelstraete** de rappeler les dimensions du couvert : 50 mètres de long sur 4 mètres de large. Cela fera donc un nouvel espace de vie dans le préau, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

Selon **Jean-Baptiste Leclercq**, ce projet semble assez contre-intuitif par rapport aux architectures traditionnelles avec des pièces orientées au sud et une façade borgne au nord. Un système de récupération d'air chaud est-il prévu ? En effet, il fait vraiment très froid au nord lorsque la bise souffle et très chaud quand le soleil tape en été côté sud. **Arnaud Schelstraete** indique que les questions de circulation d'air et de ventilation naturelle seront intégrées dans la conception. MUE collaborera avec des bureaux techniques afin de garantir une bonne intégration du bâtiment dans son contexte et de récupérer l'apport calorifique du sud. **Le Maire** relève que le jury était très attentif à cette question, vu les problèmes rencontrés avec la crèche. En ce qui concerne les échanges thermiques, il faut qu'ils soient le plus naturel possible.

Le Maire se réjouit de travailler sur ce projet avec le bureau MUE. Comme il s'agit d'un bureau parisien, il a été décidé d'un commun accord de créer un consortium avec un directeur de travaux. MUE a auditionné une demi-douzaine de bureaux genevois, et c'est Architech SA qui a été sélectionné. Frank Herbert, l'un des associés, a déjà une grosse expérience. Il a par exemple dirigé les travaux pour la construction de l'école de commerce de la Gradelle et est parvenu à réduire les délais et les coûts. Pascal Tanari dispensera également ses conseils.

Pour conclure, **le Maire** indique que MUE et Architech SA travaillent ensemble sur le crédit d'étude. Une estimation du coût des travaux à +/-20 % devrait être présentée au prochain Conseil municipal ou, au plus tard, durant celui du mois de novembre. Le crédit de construction devrait être voté d'ici 18 mois environ. **Le Maire** espère que le Conseil municipal accorde toujours sa confiance à l'Exécutif et est aussi enthousiaste que lui par rapport à ce projet.

Arnaud Schelstraete, Gwénaél Jézéquel et Frédéric Garrigues quittent la séance sous de chaleureux applaudissements.

Après une petite pause de cinq minutes, **Jean-Baptiste Leclercq** demande si c'est la première école réalisée par MUE. **Le Maire** répond par l'affirmative, tout en rappelant la collaboration avec Frank Herbert, du bureau Architech SA. Celui-ci, qui a effectué le suivi de travaux du bâtiment P4 à la Pallanterie et de l'école de commerce de la Gradelle, se chargera de la

direction des travaux et sera l'interlocuteur direct à Genève. Lui ou ses collaborateurs passent quotidiennement sur les chantiers dont ils ont la charge.

Marc Jaquet demande si la commission Bâtiments & Aménagement sera chargée de la gestion de ce projet. Selon **le Maire**, cette responsabilité incombera à l'Exécutif, comme c'était le cas pour le centre du village, avec des retours réguliers au Conseil municipal. Des réunions auront lieu au minimum tous les 15 jours.

À la demande de **Daniel Jauch**, **le Maire** brosse en quelques traits le planning intentionnel. MUE présentera le crédit d'étude puis développera le projet jusqu'au crédit de construction et la demande d'autorisation de construire. Au moment du vote du crédit de construction par le Conseil municipal, soit d'ici 18 à 24 mois, 60 % du coût du bâtiment sera connu à +/-10 % (gros œuvre). Le 40 % restant concernera principalement le second œuvre.

Sur une question de **Jean-Baptiste Leclercq**, **le Maire** précise que les démarches administratives seront effectuées par le bureau Architech SA. En effet, il est difficile pour un bureau parisien de s'en charger. C'est une des raisons qui ont motivé la création du consortium.

En ce qui concerne la remise du bâtiment, celle-ci pourrait intervenir au printemps 2021, conclut **le Maire**.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Coranda Pierrehumbert** suggère une 1^{ère} correction en page 5, point 3, lettre i), 7^{ème} paragraphe :
 - ➔ « L'idée serait que ces architectes partent sur un crédit d'étude **jusqu'à la dépose de la demande d'autorisation de construire** avec une estimation à plus ou moins 20 % ~~jusqu'à la dépose de la demande d'autorisation de construire.~~ »
- **Coranda Pierrehumbert** propose une 2^{ème} correction en page 5, point 3, lettre i), 7^{ème} paragraphe :
 - ➔ « Une fois celle-ci obtenue, le Conseil municipal votera un crédit de construction avant présentation à la population. **La nouvelle école serait achevée** pour ~~une~~ la rentrée scolaire à ~~l'automne~~ **l'été** 2021, ~~voire 2020.~~ »

3. Communications du Bureau du Conseil

a) **EPI**

La Présidente indique que la Mairie a reçu le rapport d'activités 2016 des EPI ; il est à la disposition des Conseillers municipaux qui souhaiteraient le consulter.

b) **Décisions prises lors de la dernière assemblée de l'ACG**

Le droit de recours par rapport aux décisions prises lors de la dernière assemblée de l'ACG court jusqu'au 16 octobre 2017, rappelle **la Présidente**.

4. Communications de l'Exécutif

En préambule, **le Maire** salue la présence de Catherine « Cathy » Jordan, ancienne Conseillère municipale, et de son époux Jean David, ainsi que Clémentine (fille de Jean-François Jordan), qui a produit un magnifique discours pour la fête du 1^{er} Août. Il se réjouit de voir qu'une jeune fille s'intéresse autant à la vie communale et à la politique locale.

a) Petite caisse du Conseil municipal

Le Maire donne la parole à **Michel Vazquez** qui rappelle que chaque élu, y compris l'Exécutif, verse normalement Fr. 25.- de sa poche en juin pour les petits cadeaux de fin de présidence. Voilà deux ans que la collecte avait été suspendue, car la trésorerie était suffisante. Mais la petite caisse du Conseil municipal est presque vide. La contribution des élus sera la bienvenue, ce soir ou lors d'une prochaine séance.

b) Fête de la pomme et du terroir

Le Maire remercie chaleureusement, et à titre personnel, l'équipe qui a organisé la fête de la pomme et du terroir, et en particulier Cécilia Hauser, Sylvie Barbat, Amandine Mayer-Sommer et Coranda Pierrehumbert. Pour sa part, il n'a reçu que de très bons échos, très positifs, tant des participants que des spectateurs. Ce genre de fête prouve qu'on arrive, à Meinier, à faire vivre cette cohésion sociale qui nous est si chère au travers de toutes ces manifestations qui sont réalisées soit par les associations, soit par les élus ; il se réjouit de la prochaine occasion.

c) Clôtures et portails du Domaine de Merlinge

Les autorités ont été convoquées cet été au tribunal de Première instance. L'avocat-conseil de la commune s'y est rendu. Les recourants disposent encore d'un délai avant de faire état de leurs remarques et dispositions. L'affaire sera prochainement jugée. **Le Maire** précise que ni le département de l'Agriculture, ni le service des Autorisations de construire ne semblent disposés à renoncer sur ce dossier. Le Conseil municipal sera informé de la suite de cette affaire. De plus, la Commune a été sollicitée par deux personnes qui souhaitent se porter acquéreurs du domaine de Merlinge.

d) FIM

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté au mois de juin le transfert des actifs (immeubles du patrimoine financier) à la FIM, à l'exception du centre du village. Finalement, l'Exécutif a pris l'option de transférer également le centre du village à la FIM avant la fin de l'année. En effet, cela ne pose pas de problème selon l'office du Logement, bien que le plan financier ne soit pas terminé. L'arrêté relatif au plan financier mentionnera donc le bon propriétaire, à savoir la FIM. Ce transfert permettra de dégager une nouvelle plus-value d'environ 1,5 mio dans les comptes de fonctionnement. Ce montant s'ajoutera aux autres actifs de la commune et offrira la possibilité de réaliser des amortissements complémentaires. Il indique que ces questions seront à nouveau abordées lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

e) Poste

La pétition pour sauver la poste de Meinier continue à circuler, indique **le Maire**, qui s'avoue un peu déçu en constatant que seulement 600 à 800 habitants meynites l'ont signée. À l'heure actuelle, le nombre de signatures s'élève à environ 1'900 ; la récolte se

poursuit. L'Exécutif a proposé de rencontrer les responsables de la Poste le 17 octobre ou le 14 novembre prochain. Cette séance serait suivie d'une réunion avec la population dans la salle communale ou à la buvette afin que les autorités et la Poste puissent faire part de leurs positions respectives. Il ajoute que, faute d'un accord, la commune déposera un recours auprès de la commission fédérale ad hoc qui peut faire office de médiation dans ce genre de situation.

f) **Comité stratégique pour la traversée du lac**

À propos de la traversée du lac, **le Maire** rappelle que le groupe consultatif a été désigné pour choisir entre un tunnel et un pont. Pour sa part il représente, avec Philippe Decrey de Thônex, les communes de la rive gauche au sein du comité stratégique. Ce comité englobe des représentants des communes genevoises (rive gauche et rive droite), la ville de Genève, les Conseillers d'État concernés et les responsables de services, les Vaudois, les Français et la Confédération. Les communes ayant appris que le tracé était définitif, elles s'y sont opposées, car il fallait absolument prévoir une liaison sur la France, par exemple en amont de Corsier ou sur le carrefour des Chasseurs. Des ouvertures semblent actuellement se dessiner par rapport au tracé tel qu'il était annoncé, ajoute **le Maire**, qui se réjouit que, pour une fois, on demande aux communes concernées de faire des propositions.

Jean-Baptiste Leclercq aimerait savoir s'il y a une commune qui est résolument opposée à cette traversée du lac. Puplinge, Thônex, Collonge-Bellerive et Meinier ont été mandatées à différents titres par les communes de la rive gauche pour porter un message, indique **le Maire**. Si les communes n'ont pas forcément les mêmes sensibilités, elles sont parvenues à un consensus sur le fait que le tracé tel que proposé à l'heure actuelle est problématique ; il est important de réfléchir à d'autres solutions. Les communes ne sont pas opposées à la traversée du lac, même si certains magistrats peuvent l'être à titre personnel.

Jean-Baptiste Leclercq relève qu'il s'agit du dossier le plus important pour Meinier. Si ce projet se réalise, ce sera une catastrophe pour la commune, dit-il en s'étonnant qu'aucun élu n'ait vraiment pris position à ce propos. **Corinne Ménétreay** ajoute que d'autres endroits que la Seymaz subiraient moins d'impact. **Coranda Pierrehumbert** indique qu'il y a des communes plus ou moins sensibles à cette problématique. Néanmoins, chacun voit également par rapport à son village.

Jean-Baptiste Leclercq demande si les communes qui seraient touchées par un tracé plus large accepteraient d'accueillir une entrée d'autoroute. Par rapport aux nuisances, **le Maire** rappelle que les voies seront enterrées au maximum. Le problème, c'est que tout le trafic transfrontalier traversera les villages.

Par rapport à la réaction de **Jean-Baptiste Leclercq**, **Jacques Petitpierre** indique qu'un groupement citoyen s'est créé. **Amandine Mayer-Sommer** ajoute que des associations se penchent également sur cette problématique. **le Maire** relève qu'une mobilisation citoyenne avant les prochaines élections rendrait les débats plus porteurs.

g) **Nouveaux habitants**

La verrée offerte aux nouveaux habitants aura lieu le mardi 3 octobre à 19h. Les élus sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat, annonce **le Maire**, en remerciant par avance tous ceux, il l'espère nombreux, qui participeront à cette cérémonie.

h) Plan Directeur communal (PDCom)

Le Maire indique que des séances ont eu lieu cet été avec les différents services de l'État. Les mandataires de la commune, qui ont fait le forcing pour clore le PDCom, referont très prochainement une proposition qui retraversera les différents services. Le service cantonal de l'Énergie a dressé un tableau très intéressant de ce qui pourrait être réalisé par rapport au volet énergétique sur la commune. 33 % des toitures pourraient être consacrées au solaire et au thermique, par exemple. Il ajoute que Meinier, de par sa situation, est une des rares communes qui pourraient avoir un intérêt à installer des éoliennes. Hormis cette anecdote, la commune doit encore faire de gros efforts en ce qui concerne le mazout, relève-t-il. Le comité ad hoc sera convoqué au moment opportun pour la présentation du PDCom.

i) Plan directeur des chemins de randonnée pédestre

La commune a reçu la version du canton du plan directeur des chemins de randonnée pédestre. Le Conseil municipal sera appelé à voter, le 19 octobre prochain, une résolution pour valider cette version. Un exemplaire de ce plan directeur est à disposition des Conseillers municipaux au secrétariat. **Le Maire** relève qu'il n'y a rien de significatif pour Meinier par rapport au plan directeur précédent, si ce n'est un chemin qui est déjà utilisé comme tel.

j) Nouveau personnel communal

Madame Orquidia Araujo da Silva a été engagée à 10 % pour remplacer - dès janvier 2018 - Malou Favre pour le nettoyage de la Mairie, puisque cette dernière prendra sa retraite à la fin de l'année, indique **le Maire**. Dès le mois d'octobre 2017, cette même personne aura aussi la charge (à 10%) de seconder notre concierge pour les bâtiments scolaires et la salle communale. Nous avons demandé à Eduardo, lors de son engagement, de voir au bout de quelques mois s'il arrivait à assumer le remplacement des deux anciens concierges (salle communale et école) avec la petite augmentation du temps de travail de l'aide-concierge ; il a confirmé récemment que c'était un peu trop juste, c'est pourquoi nous avons procédé à cet engagement supplémentaire.

k) Diplôme de ludothécaire, Ania Schwab

Le Maire félicite chaleureusement Ania Schwab qui a brillamment obtenu son diplôme de ludothécaire et a réalisé un magnifique travail sur le jeu vidéo en ludothèque. Elle est chaudement applaudie par l'assemblée.

l) Fondation de la Pallanterie

Sur une demande de **Corinne Ménétre**y, qui s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse aux questions qu'elle avait posées par e-mail par rapport aux statuts de la fondation de la Pallanterie, **Etienne Murisier** indique que la réunion a eu lieu cet été ; toutes les questions ont été traitées. **Le Maire** précise qu'il y a eu très peu de changements sur les statuts. La délibération devrait être soumise au Conseil municipal lors de sa séance du mois d'octobre. Quant à ceux qui n'ont malheureusement pu assister à cette séance, Jean-Baptiste Leclercq et Etienne Murisier se tiennent à leur disposition.

Amandine Mayer-Sommer évoque les artisans qui souhaitent être entendus et interagir avec la fondation et souligne que les élus doivent être attentifs à cette question, qui est importante. **Etienne Murisier** indique que les artisans ne pourront pas faire partie du Conseil de Fondation, afin d'éviter tout conflit d'intérêt. En revanche, ils vont constituer une association qui deviendra un interlocuteur privilégié. Ce point ne figurera pas dans les

statuts, car ce n'est pas sa place, mais **Jean-Baptiste Leclercq** relève qu'il pourrait figurer dans le règlement. D'autant que cette association n'existe pas encore, conclut **Etienne Murisier** avant de préciser que Christophe Berthelet poursuivra ses activités au sein de la fondation jusqu'à la fin de la législature.

m) Nouveau chef de la voirie

Etienne Murisier annonce que Guillaume Tschopp a été engagé dès le 1^{er} décembre 2017 afin de remplacer Marc Loosli, qui prend sa retraite. Né en 1987, Guillaume Tschopp a passé sa maturité professionnelle à l'école d'horticulture. Il a ensuite enchaîné avec un brevet fédéral de contremaître en paysage, en entretien et en création. Il travaille actuellement dans une commune voisine.

n) Carre d'Aval, eaux claires et eaux usées

Etienne Murisier relève que, peut-être grâce à une remarque de Marc Jaquet sur la mauvaise qualité de son eau potable, il a finalement été constaté que les conduites du Carre d'Aval ne sont pas en très bon état. De plus, tous les habitants ne sont pas reliés soigneusement sur les conduites d'eaux usées.

Il résume les travaux Commune/Etat/SIG qui seront entrepris sur ce périmètre, soit : réfection de la route de Vy-la-Tour, remplacement des canalisations et de la conduite d'eau potable entre la route de Choulex et la route de Vy-la-Tour (SIG), mise en souterrain des lignes électriques.

Il serait judicieux de profiter de ces travaux afin de rénover le parking et la place située devant le restaurant, bref de rendre ce secteur plus agréable même avant le déclassement du hameau. Les travaux sur l'évacuation des eaux usées seront subventionnés par un fonds spécial (durée du remboursement : 40 ans). Par contre, l'évacuation des eaux claires sera à la charge de la commune, ainsi que les aménagements de la place. Cet important chantier devrait s'ouvrir l'année prochaine. La commission Environnement, Routes et Agriculture suivra bien entendu ce dossier.

Sur une question d'**Ania Schwab**, **Etienne Murisier** indique qu'un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour le lot « assainissement » et un second bureau d'ingénieur, en association avec un architecte-paysagiste, pour le lot « aménagement de la place ».

o) Salle communale

La dernière mouture du règlement de la salle communale a été présentée à Joël Béné, Cdt de la Cie des sapeurs-pompiers de Meinier, puis transmise au service de surveillance des communes, annonce **Etienne Murisier**. Ce règlement a été validé le 14 septembre 2017 par l'Exécutif. Il sera prochainement envoyé aux Conseillers municipaux et fera partie intégrante des locations de salle.

p) Nouvelles dates de l'automne

Le vernissage de la nouvelle exposition (toiles et bijoux) à la galerie Le Coin du Centre se déroulait ce soir, annonce **Coranda Pierrehumbert**. Les œuvres seront visibles jusqu'au 1^{er} octobre 2017. La prochaine exposition (peinture) aura lieu du 5 au 15 octobre.

Elle évoque ensuite le bel événement concocté par la commission ad hoc qui se déroulera le 5 octobre prochain et que Sylvie Barbat dévoilera tout à l'heure.

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 21 janvier 2018 à la salle communale. Les Conseillers municipaux, ainsi que leurs conjoints, sont vivement conviés pour rendre cette fête encore plus belle, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

q) **Sortie du Conseil municipal**

Tout en espérant que le beau temps sera de la partie, elle poursuit en annonçant que Nice accueillera la traditionnelle sortie du Conseil municipal le 8 octobre prochain. Le rendez-vous est fixé à 4h45 devant le bâtiment collectif.

r) **Engagement de nouveaux collaborateurs**

Marc Jaquet revient sur l'engagement cité plus haut (chef de la voirie) et souhaiterait que l'Exécutif informe au moins la commission concernée, si ce n'est le Conseil municipal, de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Tout en regrettant que l'information soit revenue par « la bande » aux élus, **le Maire** précise que cet engagement a été finalisé fin juin, soit trop tard pour en aviser le Conseil municipal. Ce n'était néanmoins un secret pour personne que le processus était en cours depuis plusieurs mois.

5. Projet de délibération

- **14/2017** : Proposition relative à la modification des limites de zones du Manège équestre du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge, pour la création d'une zone sportive (DS OPB III) selon avant-projet de loi n° 30046PL et plan n° 30046-525

Le Maire rappelle brièvement qu'il revient à la commune d'initier cette modification de zone. En effet, le propriétaire du manège de Corsinge a demandé de pouvoir passer de zone agricole en zone sportive, projet qui avait été présenté lors de la précédente législature. Il n'y a pas eu de recours durant la mise à l'enquête.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

6. Rapports des commissions

a) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Corinne Ménétreay indique que la commission s'est rencontrée au mois de juin.

- ☑ L'inauguration des W.-C. publics a eu lieu cet été.
- ☑ Les bambous dans le patio du restaurant du Tilleul commencent à causer des dégâts dans le sol. Ils seront arrachés et remplacés par un arbre dont l'essence reste à déterminer.
- ☑ Les dommages consécutifs au dégât des eaux du 19, route de Gy ont été réparés. Des séances ont déjà pu avoir lieu dans ces locaux. La remise en état a été intégralement prise en charge par l'assurance.
- ☑ Les frais de déplacement et/ou de remplacement des portes anti-feu dans la salle communale seront pris en charge à raison de 50 % par la commune et 50 % par l'architecte.

- ☑ La commission caresse le projet de rénover et de transformer la réception de la mairie afin de la rendre un peu plus attractive et moderne.
- ☑ Le budget 2018 ne présente pas de grands changements, hormis l'origine du dégât des eaux qui a eu lieu dans le couloir de la salle de gymnastique. En effet, celui-ci devra faire l'objet d'une expertise.

b) Information, Communication & Votations (ICV)

Un certain nombre de dossiers sont pendants, annonce **Jacques Petitpierre**, qui précise que la commission se réunira le 29 septembre prochain pour traiter différents dossiers.

- ☑ Les plans de situation placés en divers endroits de la commune seront bientôt actualisés et remplacés.
- ☑ La commission prendra des décisions définitives par rapport aux panneaux d'information sur les manifestations villageoises (demande de la commission Environnement, Routes & Agriculture) lors de sa prochaine séance.
- ☑ Des décisions concernant le site internet de la commune, pour lequel la commission a fait un autre appel d'offre, seront prises le 29 septembre.
- ☑ Puis il présente le clip vidéo produit par la Mairie et qui a été présenté pour la première fois aujourd'hui aux 7 et 8P de Meinier dans le cadre de la semaine de la démocratie. Jacques Petitpierre et la commission sont chaudement félicités à l'issue de cette projection.

c) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jaquet indique que la commission s'est réunie quatre fois depuis les séances portant sur le Carre d'Aval précédemment évoquées par Etienne Murisier.

- ☑ À la suite des préavis favorables de Gy et d'Hermance pour leurs conceptions de stationnement, la commission a décidé d'aller de l'avant. En effet, les communes environnantes introduisent peu à peu un système de macarons, ce qui risque de reporter le stationnement de longue durée sur Meinier. La commission présentera ultérieurement son projet devant le Conseil municipal. **Etienne Murisier** ajoute que le concept devra également être présenté à la population et insiste sur l'importance de bien réfléchir à tous les aboutissants. **Marc Jaquet** souligne le fait qu'il faut prendre tous les cas de figure en compte.
- ☑ Le petit train a reçu l'autorisation du bureau des automobiles en juin. Les wagons sont limités à deux et c'est un véhicule équipé de plaques vertes qui doit les tracter. Sur une remarque de **Corinne Ménétrety**, **Marc Jaquet** précise que c'est le timon en bois du wagon qui s'est cassé lors de la dernière fête. Il était usé. Le timon sera remplacé et le petit train maintenu.
- ☑ La commission a entrepris la semaine dernière sa traditionnelle tournée des routes.
 - Le nouveau véhicule, le Doblo, arrivera prochainement.
 - Le désherbage thermique au cimetière a fait l'objet de bons retours de la part de la voirie ; cependant, l'herbe repousse plus vite qu'avec l'utilisation de désherbant.
 - Certaines tortues (bornes d'éclairage) ne fonctionnent pas, ou mal ; la commission envisage d'en remplacer quelques-unes par des poteaux afin de résoudre le problème d'éclairage.
 - Le camion Reform fonctionne mal ; une lettre sera adressée au fournisseur pour réclamer un échange sous garantie.

- Trois nouveaux emplacements pour les déchets organiques (compost) sont à la disposition des habitants (au centre du village, derrière la Poste et au chemin du Stade). L'information figurera dans le prochain numéro du Meinier Infos. Sur une question d'**Ania Schwab**, **Etienne Murisier** précise que la commune gère désormais l'ensemble des tas de compost.
 - L'entreprise Pradervand a fait une démonstration de nettoyage sur l'esplanade située derrière la salle communale. Les résultats étant encourageants, l'espace devrait être nettoyé en novembre.
 - **Marc Jaquet** indique que le noyer situé dans le préau est sec ; il faudrait l'enlever rapidement.
- La commission relève le manque de respect de certains usagers concernant les encombrants. **Etienne Murisier** va prévoir un tous-ménages afin de rappeler les bons comportements à avoir ; les contrevenants seront sanctionnés. **Julia Collis** indique qu'une personne voulait téléphoner à la Mairie pour présenter ses excuses, car elle avait sorti ses encombrants sur la route de Covéry à une mauvaise date. C'était une erreur.
 - La commission recevra prochainement des devis pour rénover les derniers 150 mètres sur le chemin des Foulis, la route de Bellebouche vers le bas du « S » et le chemin de la Motte.
 - Les néons, installés au plafond de la voirie, seront remplacés par des LED et le plafond rafraîchi afin de l'éclaircir pour bénéficier d'une meilleure luminosité.

d) Finances (FIN)

La commission s'est réunie le 5 septembre dernier, indique **Jean-François Jordan**.

- Virginie Favre a présenté le nouveau plan comptable MCH2 ; la consolidation du budget sera étudiée lors de la prochaine séance. La commission a brièvement évoqué l'impact sur les amortissements 2017 du transfert des actifs immobiliers à la FIM et l'allègement de charges que cela représentera pour les années futures. Ces amortissements extraordinaires devront être votés par le Conseil municipal.

e) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Ania Schwab indique que la commission s'est réunie le 13 juin et le 14 septembre.

- La commission a discuté de la préparation des Promotions. Lors du débriefing, il a été convenu de mettre en place un nouveau fonctionnement pour la distribution des tickets repas.
- Une seule classe et quelques habitants sont venus à la mairie dans le cadre de la semaine de la démocratie. C'était la première fois que Meinier participait à cet événement et la commission préconise de poursuivre l'expérience.
- Ania Schwab** offrira une petite verrée, après la séance, afin de fêter son nouveau diplôme de ludothécaire.

f) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie le 31 mai et le 12 septembre, annonce **Valérie Sella**.

- En collaboration avec Brigitte Aellen, coordinatrice sociale, la commission a discuté des thèmes qui seront abordés lors du World café qui se déroulera au restaurant du Tilleul le 8 novembre prochain avec les habitants et les utilisateurs du centre ; la commission y participera également.

- ☑ Brigitte Aellen souhaiterait créer une page sur Instagram pour le service social afin de lui donner une meilleure visibilité. La commission, qui trouve l'idée bonne, a approuvé ce projet.
- ☑ Le prochain repas des aînés aura lieu le 21 janvier 2018. La commission va commencer à réfléchir sur le thème et la préparation.

g) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Sylvie Barbat indique que la commission s'est réunie trois fois.

- ☑ La commission a débrieffé sur le 1^{er} Août.
- ☑ Malgré un temps maussade, la fête de la pomme et du terroir a connu un franc succès. Les retours des artisans et des sociétés communales ont été très positifs. Cette magnifique fête sera reconduite.
- ☑ Florian Parini et Dino Vajzovic présenteront à la population, le 5 octobre 2017, la magnifique expérience humaine qu'ils ont vécue en ralliant Genève à Lisbonne sans argent et sans téléphone.
- ☑ La commission a peaufiné le programme de la sortie du Conseil municipal.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-Ecole

En l'absence du représentant de la commission externe, ce point ne fait pas l'objet d'un rapport.

b) Fanfare

En l'absence du représentant de la commission externe, ce point ne fait pas l'objet d'un rapport.

c) FIM (Fondation immobilière de Meinier)

Le Maire annonce que la fondation a préparé le premier budget de la FIM.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Jean-Baptiste Leclercq indique qu'il n'y a pas eu de séance plénière depuis les vacances. Les statuts seront adoptés la semaine prochaine. La première pierre du P9 sera posée la semaine prochaine.

e) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le GIPE a travaillé sur son budget, qui est quasi similaire à celui de l'année passée, annonce **le Maire**.

f) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

La dernière séance a eu lieu le 30 août, indique **Jean-François Jordan** qui précise qu'il est malheureusement arrivé en retard ce jour-là. Le budget est en ligne avec les années précédentes. La commission a débattu sur l'implantation du *Street workout* au centre sportif de Rouelbeau, ajoute **José Burgos**. Le concept énergétique des bâtiments est en discussion. La pose d'un poêle (cheminée suspendue) au sein du restaurant est envisagée ; cette question reviendra à l'ordre du jour lorsque le projet sera plus concret. Le *Street*

workout est une bonne démonstration de chaîne de collaborations sur un projet, souligne **Coranda Pierrehumbert**.

g) **Pompiers**

Il n'y a rien de particulier à signaler au niveau de la compagnie, annonce **Marc Jaquet** qui rappelle que le festival du Malt se déroulera prochainement. **Le Maire** rappelle que les horaires fixés par la police concernant le bruit et la musique doivent être respectés. En effet, les autorités ont reçu des plaintes par rapport à la fête du 31 juillet qui a eu lieu au centre du village. **Marc Jaquet** transmettra aux intéressés.

8. Election des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2018

L'équipe actuelle, soit Emile Negro (Président), Marie-Antoinette Mégevand (suppléante) et José-Orlando Menendez (Vice-président) se représente. Personne d'autre ne se proposant, ils sont réélus en bloc (14 voix pour) et à l'unanimité pour l'année 2018 et sont chaleureusement remerciés par le Conseil municipal.

9. Divers

a) **Démission de Jean-Baptiste Leclercq**

Jean-Baptiste Leclercq indique qu'il a pris la décision de démissionner du Conseil municipal. Il s'agit d'une décision personnelle qui n'a rien à voir avec le Conseil municipal, précise-t-il. Mais ses activités familiales et professionnelles sont de plus en plus prenantes. D'entente avec l'Exécutif, **Jean-Baptiste Leclercq** sera encore un moment le représentant du Conseil municipal au sein de la FITIAP. Mais la prochaine séance du Conseil municipal sera la dernière pour lui.

Il souligne qu'il a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec tous au cours de ses activités d'élu. **Le Maire** précise que l'Exécutif souhaitait, au vu de ses compétences, que Jean-Baptiste Leclercq puisse honorer ses engagements au niveau de la FITIAP jusqu'à la finalisation des statuts et du règlement.

Pour conclure, **le Maire** le remercie chaleureusement pour son honnêteté et pour tout ce qu'il a fait jusqu'à présent. Il lui souhaite plein succès pour la suite.

À la demande de certains, **le Maire** précise que le service des votations devra prendre contact avec le Président et le Vice-président de la liste de l'Entente communale. Cette liste sera chargée de réunir les signataires afin de trouver un remplaçant à Jean-Baptiste Leclercq. Sinon, une élection devra être organisée.

b) **Demande pour une dépose minute devant la salle communale**

Amandine Mayer-Sommer relaye la demande de plusieurs parents d'élèves qui souhaiteraient que les potelets devant la salle communale soient ouverts le matin pendant les heures de dépose des enfants à l'école. En effet, la circulation est dense à ces heures-là et les véhicules n'ont guère d'endroits pour stationner.

Etienne Murisier indique que des enfants jouent à proximité de cette zone, ce qui serait trop dangereux. De plus, il rappelle que le parking souterrain est gratuit les 3 premières heures. **Le Maire** précise que le porche de la salle communale ayant été avancé d'environ 4

mètres, les manœuvres sont bien plus dangereuses qu'avant, car il y a moins de place pour les piétons.

Amandine Mayer-Sommer évoque la possibilité de transformer des places de stationnement le long du verger. Selon **Coranda Pierrehumbert**, cela serait dangereux compte tenu de la densité de la circulation, le matin. **Marc Jaquet** ajoute que les containers destinés aux classes provisoires seront installés là-bas pendant les travaux.

Daniel Jauch rappelle que le parking du Chat est sous-utilisé. Il souligne que la zone devant la salle communale pourrait servir de desserte aux personnes à mobilité réduite pendant les fêtes.

À titre personnel, **Jean-Baptiste Leclercq** relève que Meinier est une toute petite commune. Est-il vraiment essentiel que les gens prennent leur voiture pour conduire leurs enfants à l'école ?

Pour conclure, **Corinne Ménétreay** relève qu'une dépose minute à la route de La-Repentance est prévue dans le projet de la nouvelle école.

c) Tapage nocturne estival

Corinne Ménétreay signale du tapage nocturne qui a dérangé la population au moins trois fois, cet été, jusqu'à 6h du matin. Cela semblait provenir du petit Bois. Est-ce que ces manifestations étaient autorisées ?

Coranda Pierrehumbert relève que les plaintes des habitants ne sont pas remontées jusqu'à l'Exécutif. Elle précise que les autorisations ne sont octroyées que jusqu'à minuit.

Le Maire indique que Protectas sillonne la commune le week-end. De plus, la Mairie accorde des autorisations pour des demandes particulières avec des règles strictes. En cas de tapage nocturne, la population ne doit pas hésiter à prévenir la police.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 19 octobre 2017 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Ania Schwab

.....

Valérie Sella

Annexe : délibération votée

Meinier, le 19 octobre 2017/em



Délibération n° 14

Proposition relative à la modification des limites de zones du Manège équestre du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge, pour la création d'une zone sportive (DS OPB III) selon avant-projet de loi n° 30046PL et plan n° 30046-525

Vu la résolution n° 07, adoptée par le Conseil municipal le 12 mai 2016, relative à la modification des limites de zones pour le Manège équestre du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge, selon projet de plan de modification des limites de zones n° 30046-525 dressé par la commune de Meinier le 7 mars 2016,

vu l'enquête publique n° 1915, qui s'est terminée le 29 juin 2017 et n'a suscité aucune observation,

vu le courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 29 août 2017, invitant la commune à émettre son préavis sur l'avant-projet de loi n° 30046PL, version du 19 mai 2017, sollicitant cette modification des limites de zones,

conformément à l'article 30A, al. 1 lettre a de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (L 1 30),

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide

par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. De préavis favorablement l'avant-projet de loi n° 30046PL modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meinier, version du 19 mai 2017, et le plan n° 30046-525, version du 7 mars 2016 modifiée le 8 décembre 2016, pour la création d'une zone sportive (DS OPB III) pour le Manège équestre du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge.
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces éventuels relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 novembre 2017.

Meinier, le 29 septembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella